

A close-up portrait of an elderly woman with short, wavy, light-colored hair. She is wearing black-rimmed glasses and has a slight smile. Her eyes are looking upwards and to the right. She is wearing a dark blue shirt with a white pattern of irregular circles and ovals. The background is a solid, warm orange color.

RÉSIDENCES SENIORS

LIVRET
D'ACCUEIL DU RÉSIDENT

ville-bron.fr



BRON, POUR UNE VIE AGRÉABLE ET SEREINE

La Ville de Bron est soucieuse de l'épanouissement de tous ses habitants, aux différentes étapes de leur vie.

Par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la commune propose plusieurs solutions de logement aux personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie.

Les résidences de Bron offrent la possibilité aux personnes âgées, seules ou en couple, de vivre sereinement et en toute sécurité grâce à la présence permanente de personnel. Sur place, vous trouverez un cadre de vie agréable et rassurant, une offre étendue de services et d'activités, et un accompagnement pour maintenir au mieux votre autonomie.

Comme le prévoit la loi du 2 janvier 2002, ce livret d'accueil présente les résidences et les prestations qui y sont proposées. Il comporte des informations utiles, notamment sur les conditions d'accès aux établissements, leur fonctionnement et leur coût.

La Ville de Bron met tout en œuvre pour que votre vie soit agréable et sereine.

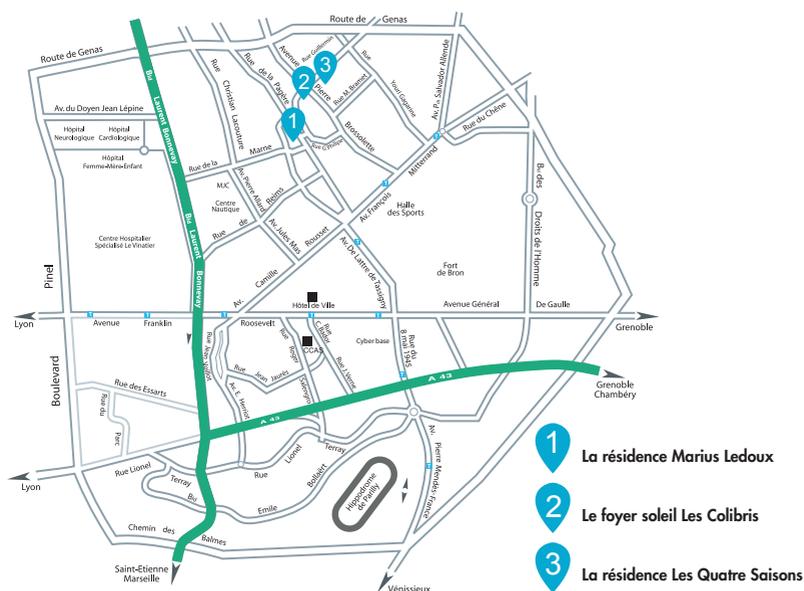
L'OFFRE D'HÉBERGEMENT

« Notre but est de vous offrir les meilleures conditions de vie, de sécurité, de bien-être et de convivialité. »

La localisation

Les résidences autonomie gérées par le CCAS de Bron sont situées dans la partie nord de la commune, dans le quartier de la Pagère et du Terrailon. Ce territoire, principalement composé d'habitat collectif, fait actuellement l'objet d'une importante opération de renouvellement urbain. Le quartier est bien relié par les transports en commun au centre-ville ainsi qu'à la route de Genas.

Il dispose également d'une offre commerciale accessible à pied depuis les établissements et principalement concentrée autour de la place Jean-Moulin et de la rue Marcel-Bramet (marché, commerces de proximité, pôle de services publics...). D'ici 2022, un grand jardin public et un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) doivent ouvrir à proximité de ce cœur de quartier.



RÉSIDENCE MARIUS LEDOUX

La résidence Marius Ledoux est une résidence autonomie située au 1, rue de Lessivas à Bron. Elle a ouvert ses portes en 1975.

Elle comporte 61 logements (dont 4 pour personnes à mobilité réduite) de type T1 bis de 35 m² répartis sur 6 étages.

Elle est équipée de 2 ascenseurs. La résidence est sécurisée par un portail extérieur fermé de 20h à 6h et un accès au bâtiment par badge. Aux 7^e et 8^e étages se trouvent 18 appartements loués à des étudiants, ainsi que 2 chambres d'hôte réservées aux familles ou aux proches de passage.

L'objectif de la résidence est d'offrir aux personnes âgées autonomes un logement adapté et indépendant tout en leur proposant une organisation rassurante et sécurisante grâce à la présence de personnel de jour comme de nuit.

Au rez-de-chaussée de l'établissement, se situent les parties communes (restaurant, salon, bibliothèque, espace bien-être...) et les bureaux du personnel.

Enfin, la résidence héberge un service d'accueil de jour, géré par l'association ACPPA, à destination des personnes atteintes de troubles cognitifs.



FOYER SOLEIL LES COLIBRIS

Le Foyer Soleil Les Colibris se trouve au sein d'une résidence indépendante composée de 3 bâtiments de 4 étages chacun. Ils se situent au 1, rue Romain Rolland à Bron.

La spécificité de ces bâtiments est de mélanger des appartements tous publics gérés par Lyon Métropole Habitat (LMH) et des appartements réservés à des personnes âgées autonomes et gérés par le CCAS de Bron.

Ces derniers (35 appartements de type T1 bis et 6 T2) sont reliés à la résidence Marius Ledoux par téléalarme en cas de problème, et leurs occupants peuvent profiter des services qui y sont proposés.

L'entrée de la résidence est sécurisée par un portail automatique et un interphone. Chaque bâtiment dispose également d'un interphone et d'un ascenseur.



RÉSIDENCE LES QUATRE SAISONS

La résidence Les Quatre Saisons est située au 43-45, avenue Pierre Brossolette à Bron. Elle a ouvert ses portes en novembre 2000. Elle se compose d'un domicile collectif (18 chambres) et du Foyer Soleil Brossolette (12 appartements).

Le domicile collectif s'adresse à des personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie qui ont besoin d'être soutenues dans leur vie quotidienne. Il ne s'agit pas cependant d'un établissement médicalisé. Les 18 chambres d'une superficie de 22 m² se trouvent au 1^{er} étage. Elles disposent toutes d'une salle de bain privative avec WC. En rez-de-jardin, les parties communes (salon, salle à manger, bibliothèque, buanderie, espace bien-être) servent de lieu de vie collective pour les résidents : repas, loisirs, activités de groupe. Le domicile collectif dispose d'un ascenseur et d'un escalier. L'accès extérieur est sécurisé par un portail avec interphone.

Le Foyer Soleil Brossolette accueille des personnes âgées autonomes seules ou en couple. Il comporte 12 appartements de type 2 dont la surface varie de 53 à 55 m².

Les résidents du Foyer Soleil peuvent solliciter en cas d'urgence le personnel présent au sein du domicile collectif, auquel ils sont reliés par téléalarme.



	Marius Ledoux	Foyer Soleil Les Colibris	Domicile collectif	Foyer Soleil Brossolette
Appel malade	✓	✓	✓	✓
Douche adaptée	✓	✓	✓	✓
Balcon	✓	loggia	✘	✓
Chauffage collectif	✓	semi-collectif	✓	✓

NB : au sein des Foyers Soleils, le résident doit souscrire un contrat individuel auprès de l'opérateur de son choix pour la fourniture d'eau et d'électricité.

LA VIE AU SEIN DES RÉSIDENCES AUTONOMIE

LES PRESTATIONS PROPOSÉES SUR PLACE

	Marius Ledoux	Foyer Soleil Les Colibris	Domicile collectif	Foyer Soleil Brossolette
Restauration	midi, soir* <small>*sous conditions</small>	midi à Marius Ledoux	matin, midi et soir	midi, au domicile collectif
Blanchisserie	✓	✓ à Marius Ledoux	✓	✓ au domicile collectif
Internet (WIFI)	✓ parties communes	✗	✗	✗
Coiffure	✓	✓ à Marius Ledoux	✓	✓ au domicile collectif
Pédicure	✓	✓ à Marius Ledoux	✓	✓ au domicile collectif
Salon TV	✓	✗	✓	✗
Jardin	✓	✓	✓	✓
Animations	✓	✓ à Marius Ledoux		✓ au domicile collectif
Chorale	✓	✗	✗	✗
Gym douce	✓	✗	✗	✗
Bibliothèque	✓	✗	✓	✗
Chambre d'hôtes	✓	✗	✗	✗

Les prestations assurées par les résidences autonomie sont conformes aux exigences réglementaires (décret n°2016-696 du 27 mai 2016).

Elles sont ouvertes à l'ensemble des résidents, les conditions peuvent cependant varier d'un site à l'autre.

À proximité immédiate des résidences, il est possible de trouver : épicerie, bureau de tabac, boulangerie, pharmacie, cabinets médicaux et paramédicaux.

Un transport accompagné est proposé pour les courses (sur inscription) : une fois par semaine vers un magasin de proximité, une fois tous les 15 jours vers une grande surface.

■ L'ÉQUIPE ■

« L'ensemble de l'équipe est attentive à offrir aux résidents un séjour convivial et sécurisant, dans un environnement agréable. »

L'ensemble du personnel des résidences est placé sous l'autorité du directeur du CCAS.

Sur site, les directrices des résidences sont garantes du bon fonctionnement du service. Elles assurent l'encadrement du personnel. Elles veillent notamment à la qualité de la prise en charge des résidents et au respect des règles de vie au sein des établissements.

Elle comprend :

■ **Une aide-soignante et une aide médico-psychologique**

Leurs missions sont de contribuer à la qualité et à la continuité de vie des résidents, prévenir l'isolement des personnes âgées, mettre en place des projets personnalisés, aider ponctuellement à la prise en charge des médicaments, gérer les urgences médicales, assurer la mise en œuvre des animations, favoriser le lien avec les familles et les intervenants extérieurs dans le respect des souhaits des résidents, assurer un soutien physique, psychique et relationnel.

■ **Des agents sociaux et des vacataires (présents en journée mais aussi la nuit et le week-end)**

Leurs missions sont d'assurer une présence dans la résidence (tous les jours et 24 heures sur 24), de répondre aux urgences (chute, malaise...), d'assurer le service de restauration ainsi que l'entretien des parties communes, de prendre en charge certaines animations pour favoriser les échanges et les liens avec les résidents, de faire le lien avec les familles.

■ **2 gardiens**

Leurs missions sont d'assurer l'entretien et le gardiennage des résidences. Ils assurent notamment l'hygiène et la propreté des

locaux, l'entretien et le fleurissement du jardin. Ils assurent les petites interventions/réparations au domicile des personnes âgées et sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises de maintenance. Enfin ils assurent le transport des résidents au supermarché ou à l'occasion de certaines sorties.

■ LES ANIMATIONS ■

La vie collective est rythmée par un ensemble de propositions d'activités : une gazette est distribuée chaque mois aux résidents afin de les informer du planning.

Les animations sont nombreuses et variées. Elles sont adaptées aux besoins et aux demandes des résidents.

- festivités : fête des anniversaires, loto mensuel, barbecue à thème...
- actions de prévention individuelle et collective : audition, nutrition, mémoire, sommeil, équilibre, activités physiques adaptées...
- sorties : promenades dans le quartier mais aussi sorties au restaurant, excursions à la journée ou séjour vacances (avec le service animation du CCAS).
- projets culturels et liens intergénérationnels : des actions sont menées régulièrement avec les structures Petite Enfance du CCAS (relais assistants maternels, crèche familiale) et certains partenaires institutionnels ou associatifs de la commune (collège, centres sociaux...).

■ LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE ■

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance de concertation composée de représentants du CCAS, de la direction, des résidents, de leurs familles et du personnel. Il se réunit une fois par trimestre. Le CVS donne son avis et peut se saisir de toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

L'ENTRÉE ET LE SÉJOUR

L'accueil d'un nouveau résident est un événement important : pour la personne, c'est plus qu'un nouveau domicile, c'est une nouvelle étape dans son parcours de vie. L'équipe aura ainsi à cœur de faire sa connaissance, de faciliter son intégration dans son nouvel environnement, et d'être présente à ses côtés tout au long de son séjour.

■ Les critères d'admission

- être âgé(e) de 60 ans ou plus
- être autonome ou en légère perte d'autonomie (GIR 5 ou 6)
- résider à Bron, avoir habité Bron ou vouloir se rapprocher d'attaches familiales dans la ville

■ La procédure d'admission

Lors d'un premier contact, la directrice de l'établissement remet un dossier à remplir ainsi qu'un questionnaire médical à faire compléter par le médecin traitant.

Lorsque le dossier est constitué, un rendez-vous est fixé au cours duquel la directrice explique à la personne (et à son entourage) les modalités de fonctionnement de l'établissement et lui propose une visite de celui-ci. A l'issue de cet entretien, la personne confirme son accord pour entrer dans l'établissement de son choix.

Une commission composée de l'adjointe au Maire déléguée aux personnes âgées, du directeur du CCAS et de la directrice des résidences, statue sur la validité du dossier administratif déposé par la personne. En cas de validation, celle-ci est alors inscrite sur liste d'attente.

Un rendez-vous pour une visite médicale d'admission est fixé lorsqu'un logement est susceptible d'être proposé à la personne. Le médecin référent valide alors son entrée en fonction de son niveau d'autonomie. L'admission devient définitive lorsque la visite médicale est favorable.

La personne peut passer son tour ; elle perd alors son antériorité sur la liste d'attente. Au-delà de deux refus, la demande est clôturée.

NB : les données communiquées sont protégées par le secret professionnel auquel est soumis l'ensemble du personnel. Leur traitement informatique est soumis au cadre fixé par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

■ **L'entrée dans les lieux**

À son entrée, l'établissement effectue avec le nouveau résident un état des lieux du logement.

Le résident se voit remettre une pochette contenant le livret d'accueil, la désignation de la personne de confiance, le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour, la charte des droits et liberté de la personne âgée, la fiche tarifaire ainsi que les consignes en cas d'incendie. Après en avoir pris connaissance, il remet à la direction, le feuillet « Acceptation du contrat de séjour » et du « Règlement de fonctionnement », daté et signé.

En fonction des ressources du résident, il est possible de constituer un dossier d'aide au logement et éventuellement un dossier d'aide sociale. Si besoin, la directrice peut orienter le résident vers les services sociaux du territoire.

Au quotidien, la directrice est à la disposition des résidents et de leur famille pour répondre au mieux à leurs attentes.

■ **L'assurance**

Le résident doit obligatoirement souscrire une police d'assurance "multirisque" couvrant :

- les risques locatifs (incendie, explosion, dégâts des eaux, risques électriques)
- l'assurance du mobilier (incendie, explosion, dégâts des eaux, vols)
- l'assurance responsabilité civile individuelle

Le résident doit fournir annuellement une attestation d'assurance.

■ Le prix et la facturation des prestations

Le prix de journée relatif à l'hébergement est fixé annuellement par arrêté du Président de la Métropole de Lyon. Il est révisé chaque année, généralement au 1^{er} avril.

La tarification des repas prend en compte les revenus de la personne. Les tarifs sont fixés par le conseil d'administration du CCAS.

La redevance est facturée à terme échu, elle doit être payée dès réception de l'avis d'échéance et avant le 15 du mois.

Les frais d'hébergement et de repas sont à régler mensuellement par :

- prélèvement automatique (après autorisation de prélèvement)
- chèque bancaire à l'ordre du Trésor public et remis au régisseur

Passée la date limite de paiement figurant sur la facture, un avis d'impayé est émis et le Trésor public se charge de recouvrer la créance par tout moyen (saisie...).

■ La gestion des litiges

Pour tout litige non résolu par la structure, le résident pourra faire appel à une personne qualifiée qu'il choisira sur la liste prévue dans le code de l'action sociale et des familles. Elle n'est pas encore établie dans le Rhône, mais le résident ou sa famille peut se renseigner auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

CONTACTS UTILES

DIRECTRICES DES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Madame Laurence DELRIEUX
Madame Jordana LOFFREDA

Résidence Marius Ledoux : 1, rue de Lessivas
Foyer Soleil Les Colibris : 1, rue Romain Rolland

Tél : 04 78 41 04 95
ccas-residences@ville-bron.fr / jordana.loffreda@ville-bron.fr
Accueil administratif : du lundi au vendredi de 9h à 17h
1, rue de Lessivas / Bus 24 arrêt Batterie

Domicile collectif Les Quatre Saisons : 45, av. Pierre Brossolette
Foyer Soleil Brossolette : 43, avenue Pierre Brossolette

Tél : 04 72 81 69 90 / Fax : 04 72 81 69 99
ccas-residences@ville-bron.fr / laurence.delrieux-rossi@ville-bron.fr
Accueil administratif : du lundi au vendredi de 9h à 17h
45, av. Pierre Brossolette
Bus 52 ou C15 arrêt Guillermin-Terraillon

DIRECTEUR DU CCAS

Monsieur Stéphane PELISSERO

Adresse postale : CCAS de Bron

Place Weingarten - CS n°30012 69 671 Bron cedex

Adresse physique : Espace Roger Pestourie
25 place du 11 Novembre 1918 69 500 Bron
Bus 24 ou 79, tramway T2 ou T5 arrêt Bron Hôtel de Ville
ccas-secretariat-administration@ville-bron.fr
Tél : 04 72 36 13 71

MAINTIEN À DOMICILE

Le CCAS propose un service d'aide à domicile
et de portage de repas.

Contact : 04 72 36 12 47 - 04 72 36 12 49
04 72 36 13 75

Responsables : Laurence DELRIEUX et Jordana LOFFREDA

SERVICES SOCIAUX

Maisons de la Métropole (MDM) de Lyon

MDM Bramet : 52 rue Marcel Bramet

Tél : 04 72 81 04 80

MDM Parilly : 4 rue Paul Pic

Tél : 04 28 67 12 00

mdm.bron@grandlyon.com

CCAS de la Ville de Bron

Espace Roger Pestourie 25, place du 11 Novembre 1918

Tél : 04 72 36 13 71

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS)**

Place de Weingarten 69671 Bron Cedex
Tél : 04 72 36 13 71 - Fax : 04 72 36 14 26

Résidence Marius Ledoux

1, rue de Lessivas
Tél : 04 78 41 04 95

Foyers Soleil Les Colibris

1, rue Romain Rolland
Tél : 04 78 41 04 95

Résidence Les Quatres Saisons

43-45, avenue Pierre Brossolette
Tél : 04 72 81 69 90

ville-bron.fr

